Interpeler

LE DROIT AU REFUS DU COMPTEUR COMMUNICANT LINKY DOIT ÊTRE RESPECTÉ !

"*Depuis 2015 début du déploiement, des milliers d’usagers, des centaines de maires, des dizaines d’élus parlementaires vivent une situation conflictuelle envers l’entreprise ENEDIS, l’État et les syndicats départementaux de l’énergie.*

*ENEDIS affirme que le remplacement des compteurs actuels par un compteur communicant Linky est obligatoire dans les 35 millions de foyers français et que son refus par l’usager n’est pas possible.*

*Les usagers affirment qu’ils peuvent légalement refuser l’installation d’un tel compteur puisque ni les recommandations de la directive européenne 2012/27/UE du 25 octobre 2012, ni la loi de transition énergique du 17 août 2015, n’imposent le compteur communicant de type Linky et sa technologie CPL (Courant Porteur en ligne) chez un particulier.*

*Les preuves concrètes de la non obligation de cette installation sont nombreuses comme vous pouvez en juger par ces quelques exemples :*

*M.MONLOUBOU, Président du directoire national d’ENEDIS, a déclaré le 2 février 2016 devant l’Assemblée Nationale : « Il n'y aura pas de clients exclus du dispositif Linky sauf ceux qui ne voudront pas ouvrir leur porte, parce que nous, on n'est pas habilités à forcer la porte des clients pour ceux qui ne voudraient pas nous ouvrir. »*

*M.HULOT, alors ministre de la Transition Écologique et Solidaire, a écrit le 14 novembre 2017 : « Le refus de remplacement d’un compteur par un particulier est possible, notamment dans le cas où les équipes de poses ne peuvent accéder à l’ancien compteur par la voie publique. »*

*M. MOUNIR MAHJOUBI, Secrétaire d’État auprès du Premier ministre chargé du Numérique, dans l'émission du 9 octobre 2018 sur France Inter a déclaré :" Il n’y a pas la police qui vient chez vous pour forcer votre porte et vous mettre un compteur Linky".*

*Les négociations entre la Ville de Bayonne et ENEDIS (courrier du 21 juillet 2017) d’une part, les négociations entre la Mairie de Paris et ENEDIS (courrier du 20 juillet 2018) d’autre part, ont abouti à la reconnaissance par ENEDIS du respect des refus du Linky signifiés par les habitants de ces villes.*

*En conséquence, sur le territoire national, une situation d’inégalité devant la loi a créé deux catégories de citoyens : ceux qui voient leur refus respecté parce que l’emplacement du compteur est à l’intérieur de leur logement ou qu’ils vivent dans les communes qui ont su faire respecter leur liberté de choix par ENEDIS, et ceux qui voient leur refus bafoué parce que l’emplacement du compteur est accessible aux poseurs d’ENEDIS et qu’ils ne bénéficient pas de la protection de leur maire.*

*Face à cette injustice, des centaines de collectifs se sont créés partout en France, organisant des centaines de réunions publiques, à la plupart desquelles ENEDIS refuse de participer. ENEDIS préfère organiser avec ses sous-traitants des poses forcées passant outre au respect des règlements sanitaires et aux refus envoyés et reçus, et sans tenir aucun compte des dangers survenus au fil des poses et révélés par les nombreux témoignages d’usagers victimes d’incendies, des effets des ondes électromagnétiques générés par le CPL, de surfacturations, de pannes d’appareils ménagers, d’insuffisance de protection de leurs données personnelles.*

*ENEDIS et ses sous-traitants usent d’une stratégie indigne d’un service public en se rendant coupable de menaces mensongères par courriers et harcèlements téléphoniques contre les personnes qui ont signifié leur refus. Et en cautionnant les comportements parfois agressifs des équipes de poseurs insuffisamment formés, et soumis à des contraintes iniques de cadence de pose, sanctionnées par des bonus- malus sur leur salaire.*

*Il est temps de mettre fin à cette situation de plus en plus invivable qui continue à engendrer des procédures juridiques de milliers d’usagers contre ENEDIS et parfois contre le syndicat de l’énergie de leur département ; et des procédures de centaines de maires contre ENEDIS et les préfets qui attaquent leurs arrêtés et délibérations au tribunal administratif.*

*Si le déploiement se poursuit en l’état, les procédures vont se multiplier ainsi que les situations conflictuelles sur le terrain.*

*En conséquence nous attendons de votre part :*

* *Que soit imposé à ENEDIS partout sur le territoire national le respect des refus qui lui sont signifiés, quel que soit l’emplacement du compteur actuel, qu’il soit accessible ou non.*
* *Que soit suspendu le déploiement de manière à permettre enfin l’existence d’un débat serein qui étudiera les conditions permettant de réaliser les évolutions nécessaires pour une meilleure transition énergétique, tout en évitant les graves dangers et insuffisances du système communicant Linky actuel.*
* Au-delà de la circulation des informations toujours fort utiles et nécessaires, des procédures judiciaires en cours, de nos actions sur le terrain, nous soumettons à la discussion de l'ensemble du réseau national stop Linky l'idée de coordonner le plus possible des actions dont nous retiendrions l'utilité et l'efficacité.

Nos propositions :

* Massifier les courriers aux instances politiques pouvant avoir un pouvoir d'agir sur le déploiement (voir les destinataires de nos courriers)
* Massifier nos interventions dans le contexte actuel de débat social et de luttes revendicatives pour porter notre combat et revendications : cahier de doléances, gilets jaunes, syndicats, débat national...